

BUTS POUR ELLES



APPEL À PROJETS

À l'occasion de la 29^e journée de Ligue 1 et de Domino's Ligue 2, chaque but marqué sera converti en euros (1 but = 500€) pour soutenir des projets de club favorisant le développement du foot féminin. Les cinq meilleurs projets ayant retenu l'attention du Comité de sélection, sur les thématiques de l'accès à la pratique, de la féminisation de la gouvernance ou de la performance, se partageront le montant de la cagnotte collecté grâce aux buts marqués (minimum garanti pour chaque club lauréat = 2 000€).

Dossier de Candidature

Merci de compléter les champs suivants :

Nom complet du club :

Numéro d'affiliation :

Adresse de correspondance :

Code postal :

Ville :

Personne qui suit le projet au sein du club :

Prénom :

Nom :

Numéro de mobile :

Email :

Le projet porte sur :

- Accès au football pour toutes
- Féminisation et performance
- Féminisation équipe dirigeante club

Critères d'éligibilité :

- Les bourses récompenseront des clubs de football **affiliés F.F.F.**, dont le siège social se trouve en France.
- L'action présentée devra être **programmée à minima sur la saison 2017/2018**.
- Le dossier doit être dûment complété, chaque partie devant être renseignée.
- L'action présentée doit permettre de promouvoir la pratique sportive féminine en s'appuyant sur le football et doit correspondre à l'une (ou plusieurs) des thématiques suivantes :
 - **Accès au football pour toutes** : *promotion de la pratique du football pour les jeunes filles/femmes, intégration des filles dans des équipes mixtes, création de sections féminines, ouverture de nouveaux créneaux d'entraînement, activité « découvertes du football féminin », ... ;*
 - **Féminisation et encadrement** : *formation d'éducatrices, féminisation de l'équipe dirigeante du club, toute action en faveur de la mixité, égalité hommes/femmes, ... ;*
 - **Féminisation et performance** : *organisation de stage de perfectionnement à destination des joueuses du club, inscription d'équipe(s) féminine(s) à des championnats, achat de matériel à destination des joueuses du club, ... ;*

Calendrier :

- **10 avril 2017 : Date limite d'envoi des dossiers.**
- Mai 2017 : annonce des 5 clubs lauréats et remise des bourses « Buts pour Elles » aux 5 clubs lauréats.

Adresse de retour des dossiers :

Obligatoirement par voie électronique :

butspourelles@lfdj.com

1.

Présentation générale de votre action

1/ Intitulé de l'action :

2/ Description de l'action : *Il s'agit de présenter de manière synthétique votre action, afin qu'elle soit claire et compréhensible en quelques lignes (Merci de respecter le format de 10 à 15 lignes maximum).*

- Qu'est-ce qui vous a incité à mettre en place votre action ? *(Comment est née l'idée de l'action ? À quels objectifs et besoins répond l'action ? Comment les avez-vous identifiés ?)*

3/ Public cible prioritaire *(personnes touchées par l'action) :*

Tranche d'âge :

Nombre total de bénéficiaires directs de votre action :

--

2. Budget et partenaires de l'action

Attention : Il s'agit de détailler le budget de l'action et non le budget du club !

Budget du club :	Budget de l'action :
-------------------------	-----------------------------

1/ Quelles sont les dépenses imputées à l'action ? *(Précisez la nature et le montant des dépenses)*

Achat de matériel :

Charges de personnel salarié (non bénévole) :

Communication :

Autres frais (précisez) :

2/Comment l'action sera-t-elle financée ? *(Précisez la nature et le montant des recettes)*

Auto financement :

Subventions (Etat, mairie, autres collectivités) :

Aides fédérales :

Partenaires privés :

Apports en nature ou technique* :

Autres recettes (précisez) :

** Exemples d'apport en nature ou technique : prêt de la salle des fêtes par la collectivité locale, boissons et repas offerts par un commerçant, réalisation gracieuse d'une affiche ou d'un logo par une agence de communication...*

Attention : l'instruction des dossiers se fait sur la base du dossier de candidature. Les documents annexes complémentaires viendront appuyer votre participation mais en aucun cas se substituer au dossier de candidature.